



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2020, À 19 HEURES 30 MINUTES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

---

#### Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil  
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville  
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park  
Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste  
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine  
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

#### Était absent :

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2021
7. Triennal 2021-2023
8. Prix de l'eau pour l'année 2021
9. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2020
10. Compte rendu de la rencontre du 9 septembre 2020 du comité technique de la RIEVR
11. Consommation d'eau pour les mois de juillet et août 2020
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 42 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

### 20-09-036 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Côté  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### 20-09-037 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR** Madame Mélanie Dupré

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

20-027 10-07-20 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant son compte rendu des travaux de gestion des documents pour la première partie du mandat de l'année 2020.

20-028 20-07-20 Lettre de MONSIEUR CLAUDE GIGUÈRE, conseiller en gestion de risque, sécurité incendie et des lieux, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous transmettant son rapport et ses recommandations faisant suite à l'inspection de nos installations le 29 juin 2020.

20-029 31-07-20 Courriel de MADAME ANNE-LAURE CARAT, chargée de projet, COVABAR, nous transmettant un rapport préliminaire, nous proposant une rencontre et nous demandant notre collaboration pour obtenir l'autorisation des propriétaires des lots où il doit y avoir des relevés terrain.

20-030 26-08-20 Courriel de MONSIEUR ALEXANDRE DOUCET-McDONALD, avocat et greffier adjoint, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le nouveau règlement général 1775-00-2020 permettant, entre autres, l'harmonisation de l'eau potable avec la RIEVR.

20-031 15-09-20 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant son rapport de gestion documentaire pour la seconde partie de son mandat 2020 avec ses recommandations pour 2021.

### 20-09-038 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Robert Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 20-07, du chèque numéro 20217 au chèque numéro 20239 du déboursé numéro 202000528 au déboursé numéro 202000707 pour un montant total de 672 648,75 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

20-09-039

### POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Côté  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Robert Pelletier

**ET RÉSOLU D'**adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 796 000 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 049 400 \$, pour des dépenses totales de 5 845 400 \$ et une consommation totale estimée de 11 236 000 mètres cubes.

#### ADOPTÉE

20-09-040

### POINT 7. TRIENNAL 2021-2023

**ATTENDU QUE** la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

**ATTENDU QUE** le programme des immobilisations 2021-2023 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Madame Parise Godbout

**ET RÉSOLU D'**adopter le programme des immobilisations 2021-2023 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2021 de 390 000 \$, et de 1 000 000 \$ pour 2022 et de 1 000 000 \$ pour 2023.

#### ADOPTÉE

20-09-041

### POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QU'**en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

**ATTENDU QUE**, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

**ATTENDU QUE** le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,622 \$ par mètres cubes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la résolution numéro 19-09-032;

**ATTENDU QU'**il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Parise Godbout  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault

**ET RÉSOLU DE** fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,631 \$ par mètre cube, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**QUE** ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

20-09-042

### **POINT 9. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an avec la firme MBBA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2019;

**ATTENDU QUE** la firme MBBA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le coût pour la vérification de l'an 2019 était de 9 000 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2020 est de 9 125 \$;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Robert Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Côté

**ET RÉSOLU** de retenir les services de la firme MBBA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 9 125 \$ pour l'exercice financier 2020, taxes en sus.

#### **ADOPTÉE**

### **POINT 10. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR**

Le compte rendu de la réunion du 9 septembre 2020 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.

### **POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2020**

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juillet et août 2020 sont joints au présent point.

### **POINT 12. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

### **POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

20-09-043

### **POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Tétrault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Pelletier

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

#### **ADOPTÉE**

Il est 19 heures 55 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie  
président